

Sarrebourg, le 19 décembre 2023

Service Sport-Jeunesse

Dossier suivi par :

Elisabeth GASPARD

Responsable du service

03.87.03.05.12

e.gaspard@mairie-sarrebourg.fr

A l'attention des Présidentes et
Présidents des associations sportives de
Sarrebourg

Objet : Contrat « Sport dans la Ville » 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver, ci-joint, un exemplaire de la convention " Sport dans la Ville 2023" que vous voudrez bien compléter et nous retourner signée, pour le 29 janvier 2022, au plus tard.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous fournir tous les documents demandés afin de remettre à jour votre dossier, sous peine de voir l'enregistrement de votre contrat refusé pour l'année 2023.

Voici le rappel des critères :

- **Critère N°1** : Nombre de licenciés âgés de 6 à 16 ans.
Les licences découvertes ou à la journée ne sont pas comptabilisées.
- **Critère N°2** : Les qualifications des entraîneurs
 - a. Brevets Professionnels (DE, BEPJEPS, ...)
 - b. Certificat de Qualification Professionnelle ou Brevet Fédéral*Les autres encadrants ne sont pas comptabilisés.*
- **Critère N°3** : Le nombre d'heures d'entraînement pour chaque catégorie avec un plafond maximum d'heures par discipline et un plafond minimum du nombre de licenciés par entraînement.

Le dossier est également disponible sur le site Internet de la ville à cette adresse : <https://www.sarrebourg.fr/documents-categorie/sport/>.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,**



Etienne KREKELS